## COMMUNE DE SAINT-THURIEN

\*\*\*\*

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2017

<u>Etaient présents</u>: Jean-Pierre GUILLORE, Jean-Pierre LE DUIGOU, Joël DERRIEN, Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Daniel HUIBAN, Corinne DERRIEN, Hélène CHARPENTIER et Fabienne LE GALL.

Absents excusés: Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU,

Laurent MINTEC et Flore MEFORT.

<u>Secrétaire de séance</u> : Nicolas LE NAOUR. Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

## 1°) Quimperlé Communauté – PLUI – transfert de compétence :

- a) Le Maire informe que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, aux communautés de communes et communautés d'agglomération au plus tard le 27 mars 2017 sous réserve d'une « minorité de blocage » dans les trois mois qui précèdent, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017. Considérant que ce délai est prématuré pour transférer l'élaboration du document d'urbanisme de la commune, compte tenu de l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre une charte de gouvernance pour s'assurer à l'avenir de l'implication étroite de la commune à l'élaboration du futur PLUI, il y a donc lieu de s'opposer au transfert de compétence à la Quimperlé Communauté. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de compétence en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale au 27 mars 2017 à Quimperlé Communauté.
- b) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de Quimperlé Communauté portant sur le transfert de compétence en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à Quimperlé Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<u>Remarques</u>: Des explications sont fournies par Joël DERRIEN à Daniel HUIBAN concernant la différence entre le PLU et la carte communale.

# 2°) Quimperlé Communauté: convention de partenariat pour le financement des contrats restauration et entretien des rivières:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix « pour » et 1 abstention (Daniel HUIBAN), approuve la convention de partenariat pour le financement des contrats de restauration et d'entretien des rivières pour l'année 2016 tel qu'elle lui a été présentée et autorise le Maire à la signer.

#### Remarques:

Nicolas LE NAOUR dit qu'il est dommage de statuer en 2017 sur cette convention concernant l'année 2016; c'est juste une validation d'un financement qui est déjà acté. Joël DERRIEN précise que cette situation n'est pas du fait de Quimperlé Communauté mais de l'Agence de l'Eau qui transmet les éléments en fin d'année seulement. Daniel HUIBAN indique qu'il ne comprend pas la formule de calcul qui se base sur le volume d'eau vendu. Il trouve que les paramètres ne sont pas adaptés et pense qu'il serait plus juste de se baser sur la longueur de berges présente sur chaque commune ainsi que sur les travaux réalisés. Il dit que la commune est lésée car l'eau vendue, notamment chez PENY (gros consommateur), donne lieu au financement par la commune de SAINT-THURIEN, mais aussi par celle de QUERRIEN à qui la commune achète de l'eau. Joël DERRIEN indique que l'augmentation est en partie due à la baisse des aides de l'Agence de l'Eau. Nicolas LE NAOUR

précise que ces aides seront de moins en moins importantes. Le Maire indique qu'un mail sera transmis à Ronan LE BARS afin de lui faire part des remarques relatives au calcul de la contribution.

### 3°) Admission en non-valeur:

Sur la proposition du comptable du Trésor, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur suite à une décision juridique dans le cadre d'une procédure de surendettement des sommes suivantes :

- Factures eau 2015 (acompte et solde) et 2016 (acompte) dues par Madame Marie-Jeanne BOVAL pour un montant total de 439,35 €.

### 4°) Quart d'heure de libre expression :

Jean-Pierre LE DUIGOU indique que le notaire n'a toujours pas fait le nécessaire suite à l'enquête publique relative à la cession de terrains à Créac'h-Mine et à Goaremmou. Le notaire va être relancé. Hélène CHARPENTIER demande où en est l'affaire concernant les dégâts causés à la signalisation à Ty-Roudou en décembre. Les deux transporteurs identifiés ont été contactés; le premier nous a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un de ses véhicules. Nous sommes dans l'attente de la réponse du second.

La séance est levée à 19 h.30.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 22 février 2017 Le Maire,

Jean-Pierre GUILLORE.